

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 29/05/2026

**Délibération N° 35- 2026****Séance du 05 Juin 2026****Membres en exercice : 11****Présents :** 10**Absents :** 0**Représentés :** 1**Pour :** 11**Contre :** 0**Abstention :** 0

L'An Deux Mille Vingt Six le Cinq Juin à 18h30  
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 sous la présidence de M. Jean-Philippe MORESMAU, Maire.

**Présents :** MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M,  
 CAPITAIN V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, ROCCO C.

**Absent excusé :** MOREAU H procuracy à ROCCO C.

**Secrétaire de séance :** FONZES O.

**Objet : Représentation de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT dans la demande  
 D'Assignation en référé déposée devant le tribunal Judiciaire de Montpellier par SAS KAMARA »**

**Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;  
 Considérant que la SAS KAMARA a déposé devant le tribunal judiciaire de Montpellier une  
 requête en assignation envers la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT  
 Dans le cadre des procédures judiciaires en cours, suite à l'incendie intervenu dans la nuit du  
 03/08/2026 sur la commune et occasionnant des sinistres sur trois établissements,  
 Les constatations de l'expert de la SAS Kamara et de M kamara demande à ce que la commune de  
 SAINT-GUILHEM-LE-DESERT soit présente dans les opérations d'expertises dans le cadre de la  
 gestion du service de l'eau et des bornes à incendies et l'assigne donc à comparaître devant le  
 tribunal judiciaire de Montpellier.

M le Maire propose que la commune soit représentée par un avocat  
 Et propose de mandater Maître Gaëlle d'Albenas, SELARL TERRITOIRES AVOCATS, domiciliée  
 5 rue Henri Guinier 34000 Montpellier pour représenter la commune dans cette instance.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Par .....11.....voix pour, .....0.....voix contre, .....0..... abstentions,

Désigne la SELARL TERRITOIRES AVOCATS domicilié 5 rue Henri Guinier 34000 Montpellier  
 Pour représenter la commune dans cette procédure et dans toutes ses suites.

Et autorise M. le Maire à signer tout acte, convention d'honoraires et document nécessaire à  
 l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire précise que l'assurance de la commune a informé. *et*

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture Le .....

Le Maire




Le secrétaire de séance

